



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Par la voix de la ministre, le gouvernement ferme aussi la porte du dialogue social dans la Fonction Publique

Sollicitée par nos 6 organisations syndicales par courrier le 2 juin, la Ministre en charge de la Fonction publique a répondu le 13 juin dernier.

Alors que nos organisations représentant près de deux tiers des voix aux élections professionnelles sollicitaient un rendez-vous sur plusieurs questions très importantes (pouvoir d'achat, RIFSEEP, rapport LAURENT, précarité, Lois de Finances 2017, réformes en cours, carrières...), la Ministre écrit en substance qu'il est urgent.... De nous fermer la porte.

On passera vite sur l'argutie juridique laissant entendre que « *la réglementation* » contraint la Ministre à n'organiser des rendez-vous qu'en séance plénière avec l'ensemble des organisations syndicales. En effet, aucun texte ne vient confirmer une telle affirmation qui d'ailleurs, bien évidemment, ne correspond pas aux pratiques réelles.

Sur le fond, la Ministre n'aborde que deux points sur les sept que comptait notre saisine du 2 juin. Sur les salaires, la réponse de la Ministre est pour le moins lapidaire en nous renvoyant à la position du Gouvernement qui « *doit tenir compte des équilibres à préserver quant à l'évolution des rémunérations de la Fonction publique...* ». Sur le rapport LAURENT, elle nous renvoie sans autre précision au Conseil Commun du 27 juin. Quant aux cinq autres dossiers, c'est le silence complet.

S'agissant de la conclusion, « J'organiserai une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales, selon un ordre du jour qui vous sera communiqué et qui nous permettra de discuter des différents points d'actualité », elle consacre la vision tout à fait particulière que ce gouvernement a du dialogue social. C'est donc quand je veux, avec qui je décide et sur les seuls points que je choisis.

Cela confirme malheureusement que, en phase avec les pratiques actuelles, en refusant un rendez-vous portant sur les légitimes revendications des agents, la Ministre préfère la confrontation à la concertation.

Tout en déplorant de telles pratiques, nos organisations syndicales sauront prendre toutes leurs responsabilités.

Paris, le 22 juin. 2016